

ATTENTION ACTION NATIONALE MODIFIÉE

" *Liberté pour nos enfants* "

Bonjour et bienvenue,

Nous constatons avec indignation des maltraitances institutionnelles au sein des établissements scolaires en France. Nous craignons pour la santé, le développement physique, social et moral des enfants que ce protocole sanitaire compromette leur éducation et leur devenir dans la Société. Nous sommes responsables de nos enfants

Il y a une semaine nous avons proposé et lancé une action nationale débutant le 05/10/2020 par des envois massifs de courriers ce jour précisément.

Des personnes bienveillantes nous ont alertés sur le fait de laisser les enfants aller en classe tout en étant conscient du mal-être provoqué... Aussi, nous modifions comme suit la lettre à l'intention de la médiatrice.

Présentation de l'action nationale

Vous êtes parents ou grands-parents d'enfants scolarisés en métropole ou dans les Dom-Tom ? Vous participez à la vie de vos enfants, petits enfants au quotidien ? Cette action nationale qui se déroulera en 3 PARTIES indissociables et indispensables débute le 05/10/2020. Nous comptons sur l'effet de masse des différents collectifs participants, réunis.

1ère PARTIE

1/ Avez-vous questionné par écrit le chef d'établissement au sujet des règles sanitaires imposées depuis la rentrée scolaire ?

OUI passer à l'étape 2.

NON aller sur: <https://p21france.wixsite.com/collectif> ,
dans Fichier commun,
adresser le courrier sans tarder.

2/ Rédaction du courrier :

Vous trouverez ci-après la trame du courrier à recopier.

1 enfant = 1 courrier

3/ Envoi massif :

Votre courrier est signé, vous avez conservé une copie du courrier.

LE 05/10/2020 :

Rendez-vous à votre bureau de poste pour envoi en Recommandé Accusé Réception.

- Adressez-nous :

une copie de vos 2 courriers SIGNÉS, celui adressé au chef d'établissement et celui adressé à la médiatrice.

Si par cas, vous receviez une réponse, merci de nous l' adresser par mail.

Bien conserver l'accusé réception de votre envoi en recommandé.

Après cette date, l'action est toujours possible en respectant les étapes 1 et 2.

2ème PARTIE
TRAME DE VOTRE COURRIER

Vos coordonnées postales

Adressé à:

Médiateur de l'Education Nationale et de l'enseignement Supérieur
Madame Catherine BECCHETTI-BIZOT
Carré Suffren
110 rue de Grenelle
75 732 PARIS SP 07

Lettre Recommandée avec Avis de Réception

Objet : Protocole sanitaire scolaire

Fait à,

Pièce jointe : copie du courrier adressé à l'Ets. scolaire

Le 5 octobre 2020

Madame la Médiatrice de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur,

Nous vous sollicitons dans le cadre du protocole sanitaire des écoles et établissements scolaire 2020-2021, mis en place par le gouvernement français.

Notre enfant / notre petit-enfant a fait sa rentrée scolaire en classe de dans l'établissement dont le chef d'établissement est M/Mme

Nous avons contacté le chef d'établissement par courrier après la rentrée scolaire et lui avons posé des questions légitimes relatives aux mesures sanitaires prises dans son établissement. Ce courrier est resté sans réponse / ou avec des réponses insatisfaisantes.

Voici ici les propos tels quels de notre enfant scolarisé : (N.B les rapporter entre guillemets)

.....
.....
.....
.....

(+ joindre le courrier que vous aviez préalablement adressé à l'établissement scolaire.)

Etant actuellement dans l'impossibilité de nous organiser pour une scolarisation à la maison et notre responsabilité étant pleinement engagée, nous faisons appel à vous pour nous indiquer sous dizaine une issue à cette situation.

Sans réponse de votre part, nous serons obligé de saisir de plus hautes instances.

Dans cette attente,
Bien cordialement,

signature(s) parent(s) ou personne(s) responsable(s) de l'enfant.
